



Pôle famille et solidarités
Service Animation

Décision n° 2021-205

Objet : Approbation du contrat de prestation pour des séances d'initiation à la pratique du ballon ovale pour les enfants des accueils de loisirs de la ville de Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 3 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au maire pour traiter toutes les affaires relevant de l'article L 2122-22 alinéa 4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la proposition de contrat de prestation proposé par le club d'Antony métro 92 pour quatre séances d'initiation à la pratique du ballon ovale pour les enfants des accueils de loisirs de la ville de Sceaux,

Considérant l'intérêt de ce type d'activités proposées aux enfants des accueils de loisirs de la ville de Sceaux,

APPROUVE le contrat de prestation avec le club d'Antony métro 92 pour quatre séances d'initiation à la pratique du ballon ovale pour les enfants des accueils de loisirs de la ville de Sceaux.

Fait à Sceaux, le 4 octobre 2021



Philippe LAURENT